

Séance Ordinaire du 12 avril 2022

Date de la

Convocation :

8 avril 2022

Date d’Affichage :

13 avril 2022

Objet : Délibération n° 2022-053

Association « TEAM ALPES 110 » : Convention de partenariat pour sponsoring sportif.

**L’an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représentée : Mme GRANET Céline par M. MASSON Jean-Pierre.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal un projet de convention de partenariat pour sponsoring sportif entre la commune et l’association « **TEAM ALPES 110** », 3 rue Jean Bayle 05100 Villard St Pancrace, représentée par Mme BORGIS Fanny, Présidente, et sollicite l’autorisation du Conseil Municipal pour signer cette convention telle qu’elle est annexée à la présente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention tel qu’il a été présenté.
- **VOTE** une subvention de 1 000 € à l’association « **TEAM ALPES 110** ».
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la dite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE